

| | | |
|------|------|-----|
| Réf. | 2024 | 002 |
|------|------|-----|

| Date de Convocation | Date d'affichage | Nombre de Conseillers | | |
|---------------------|------------------|-----------------------|----------|---------|
| | | En exercice | Présents | Votants |
| 15/02/2024 | 04/03/2024 | 19 | 16 | 19 |

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, en salle Georges Blanc de la mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire de la commune.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mesdames **ARTUS** Séverine, **DELANGUE** Marjorie, **DUPONT** Catherine, **JALABERT** Laurence, **JOAO** Gaële, **MAINGONNAT** Cécile et **NORDBERG** Anne-Rose

Messieurs **BINON** Jean-Olivier, **BRUNEL** Jérémie, **CIPRES** Manuel, **DEGIVRY** Thierry, **FRAPIER** Francis, **JACQUET** Jean-Paul, **LAVAUD** Thierry, **RIEL** Yannick, **SCHMIDT** Eric.

Absents ayant donné procuration :

Madame DUVAL Emmanuelle a donné pouvoir à Monsieur **BRUNEL** Jérémie.
Madame HENNOCQ Eléanore a donné pouvoir à Monsieur **CIPRES** Manuel.
Monsieur GOBLET Emmanuel a donné pouvoir à Madame **DUPONT** Catherine

Madame **NORDBERG** Anne-Rose a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : PROJET DE DÉLIBÉRATION : TRANSFERT DE COMPETENCE EN MATIERE DE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUE (ZAE)

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 5214-16,

VU le Code Général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C, relatif à l'évaluation des charges transférées,

VU la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoire de la République (loi NOTRe),

VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Limours approuvés par délibération du Conseil communautaire du 07/12/2017,

VU le règlement intérieur de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

VU le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 7 septembre 2023,

CONSIDÉRANT la loi NOTRe qui prévoit le transfert à titre obligatoire, de l'ensemble des zones d'activités économiques (ZAE) à compter du 1^{er} janvier 2017 au profit des communautés. La Communauté de communes exerce désormais la compétence en matière de Zones d'Activités Economique sur l'ensemble du territoire de l'EPCI,

091-219102431-20240228-2024-002-DE
Date de réception préfecture : 28/02/2024

CONSIDÉRANT la Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées (CLECT) qui a procédé à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation (AC), dont les conclusions sont précisées dans un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources,

CONSIDÉRANT la procédure qui prévoit la transmission du rapport de la CLECT (ci-joint) à chaque commune membre de la communauté afin que les conseils municipaux puissent en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

PREND ACTE de la modification des Attributions de Compensation, nécessaire dans le cadre du transfert de charge,

APPROUVE le rapport de la CLECT du 7 septembre 2023 ci-joint portant sur l'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert des quatre Zones d'Activités Economique (ZAE), permettant à la CCPL la prise de compétence en la matière sur l'ensemble du territoire de l'EPCI,

AUTORISE le Maire à procéder à l'exécution de la présente délibération et à signer les documents nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre du transfert,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire,



Thierry DEGIVRY

La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne-Rose Nordberg'.

Anne-Rose NORDBERG

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20240228-2024-002-DE
Date de réception préfecture : 28/02/2024